

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Le Président
Député à l'Assemblée Nationale

Marseille, le **28 JUIL. 2009**

Ref : MV/GW/090716

Monsieur Jean-François PELLARREY
Président du Collectif pour une
réanimation à Manosque
Chez Madame Marie FIORUCCI
Chemin de Bucelle - Lot. Les Vignes
04860 Pierrevet

Monsieur le Président, *Cher Am,*

Par votre courrier du 2 juillet 2009, vous m'avez informé de vos récentes démarches en faveur de l'ouverture d'un service de réanimation au sein du futur hôpital de Manosque, actuellement en construction.

Vous savez que je partage vos préoccupations. L'accès à des soins de qualité et de proximité est un droit, que doit mettre en œuvre le service public hospitalier en tous points du territoire national et régional. A ce titre, l'offre de réanimation existante à Digne ne correspond évidemment pas, ni aux attentes, ni aux besoins, des Manosquins.

J'ai donc décidé d'adresser un courrier au Premier Ministre, comme vous l'avez déjà fait, afin d'obtenir des précisions sur les intentions réelles du Gouvernement et d'exprimer une vision de l'aménagement de la carte hospitalière, qui privilégie une approche sanitaire plutôt qu'une logique comptable. Je vous tiendrai bien entendu informé de la réponse qui lui sera faite et continuerai de suivre ce dossier à l'avenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel Vauzelle

Michel VAUZELLE
Ancien Ministre

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



CABINET DU PRÉSIDENT
COPIE POUR INFORMATION A :

Le Président
Député à l'Assemblée Nationale

Marseille, le **28 JUIL, 2009**

RÉF : MV/CWR/990716

Monsieur François Fillon
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Le nouvel hôpital de Manosque, actuellement en construction, sera livré et ouvrira très prochainement. Cette perspective est attendue par tous comme un moment important de renforcement du service public hospitalier sur le territoire manosquin.

Pourtant, le projet ne comporte à ce jour aucune organisation visant à assurer une offre de réanimation. Cette situation suscite une inquiétude légitime de la part des habitants, des professionnels de santé et des responsables élus, qui sont attachés à ce que soit assuré par l'État le droit à la santé et à l'accès aux soins de ses citoyens.

Or, les services de réanimation des hôpitaux doivent, par nature, répondre à des exigences d'aménagement du territoire liées aux bassins de vie et aux besoins des populations. L'existence d'un service de réanimation à Digne n'est donc pas un argument recevable pour refuser aux Manosquins l'existence d'un tel service au sein de leur hôpital. Son activité répond en effet aux nécessités d'une autre population, sur un autre territoire. Les Manosquins refusent l'obligation de se rendre à Digne pour recevoir des soins de réanimation, dans un service déjà saturé par son activité propre, et supporter un transfert préjudiciable aux patients comme à leurs familles.

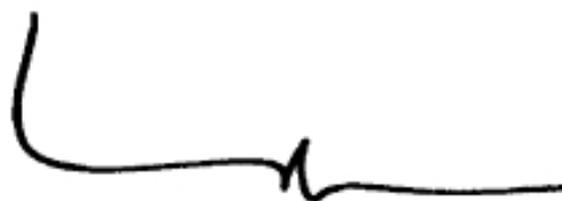
La logique centrale d'aménagement de la carte hospitalière ne saurait reposer sur une stricte approche de rentabilité. La notion même de service public définit en effet la nécessité d'une solidarité nationale, visant à corriger les inégalités sociales et territoriales, pour placer au centre de nos choix collectifs le droit de tous d'accéder à des soins de qualité et de proximité.

C'est pourquoi, Président de Région et responsable d'un aménagement équilibré et juste du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, je souhaite connaître vos intentions sur ce dossier, qui préoccupe fortement les habitants de Manosque et de son bassin de vie. En particulier, je souhaite, avec le « Collectif pour une réanimation à Manosque » et les 23 000 personnes ayant signé une pétition en ce sens, savoir si vous confirmez vos propos du 27 octobre 2008, par lesquels vous indiquez l'existence d'un tel service de réanimation au sein du futur hôpital de Manosque. Je souhaite également que vous précisiez la notion de « réanimation adaptée », que vous avez évoquée ultérieurement dans un courrier du 22 avril 2009 et que Monsieur Alain Marleix, secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités locales, a repris lors de la séance des questions orales au Sénat le 10 juin 2009.

Les Manosquins ne sauraient en effet se contenter d'un service de surveillance continue, certes très utile, mais qui ne correspond aucunement aux besoins exprimés dans le domaine des soins de réanimation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

et les mères .



Michel VAUZELLE
Ancien Ministre